Circulaire 7584





Coronavirus Covid-19: distribution des masques aux établissements

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 15/05/2020
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Information sur la distribution des masques aux établissements
Mots-clés	coronavirus

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire	Centres psycho-médico-social
_	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé	(CDPA)
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé	Centres techniques
		Homes d'accueil permanent
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

Les Vérificateurs

Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB

L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)

Les Gouverneurs de province

Les organisations syndicales

Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Quentin DAVID, Directeur général – Direction générale du Pilotage du Système Educatif

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
	DGEO	0800/20 000 (n° vert)
		info.dgeo@cfwb.be
Personnels de Wallonie	DGPEOFWB	0800/20 000 (n° vert)
Bruxelles Enseignement / WBF		info.coronavirus@w-b-e.be
Personnels de	DGPE	0800/20 000 (n° vert)
l'enseignement		Secretariat.ces@cfwb.be
subventionné		

Madame,

Monsieur,

La présente circulaire vise à fournir quelques informations complémentaires importantes concernant la distribution des masques aux établissements.

Distribution des masques

Suite à la défaillance d'un fournisseur, une partie des masques en tissu commandés par la FWB sera livrée avec un retard de quelques jours. Pour permettre la reprise des leçons dans les délais prévus, nous avons dégagé une solution alternative pour équiper l'ensemble des établissements, dans l'attente de cette livraison manquante.

Établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé

Pour les élèves de 6^{ème} primaire des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé et pour les membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, concernés par la rentrée du 18 mai, l'intégralité des masques en tissu prévus sera distribuée selon les modalités et le calendrier établis pour la rentrée du 18 mai par la circulaire 7571 du 8 mai 2020.

Établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé et d'enseignement fondamental spécialisé

Pour les élèves et les membres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé et pour les membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental spécialisé concernés par la rentrée du 18 mai, des masques de protection jetables seront distribués à la place des masques en tissu, à raison de deux masques par jour par élève et par membre du personnel. La distribution s'opérera selon les modalités et le calendrier établis pour la rentrée du 18 mai par la circulaire 7571.

Ces établissements recevront dans un deuxième temps l'intégralité des masques en tissu prévus initialement, dans les centres de distribution selon les modalités et le calendrier établis pour la rentrée du 25 mai par la circulaire 7571.

Internats, Homes d'accueil, CPMS, CDPA

Ces établissements recevront l'intégralité des masques en tissu prévus selon les modalités et le calendrier prévus par la circulaire du 7571, et ce pour la rentrée du 25 mai.

Comme ils l'ont fait cette semaine pour la distribution des masques prévus pour la rentrée du 18 mai, les inspecteurs du Service général de l'inspection prendront contact personnellement, la semaine prochaine, avec chaque direction des établissements concernés, afin de préciser la date, le créneau horaire et le lieu de retrait des masques prévus pour la rentrée du 25 mai.

Modes d'emploi

Les modes d'emploi des masques en tissu et des masques de protection jetables sont joints en annexe à la présente.

Les masques de protection jetables sont des masques chirurgicaux qui ont été déclassés pour une utilisation en milieu médical mais qui ont été testés et approuvés par l'Agence fédérale du médicament comme masques de confort, et qui offrent une protection supérieure aux masques en tissus.

Supports visuels

Des supports visuels concernant l'utilisation des masques et les règles d'hygiène sont téléchargeables via le lien suivant :

http://enseignement.be/download.php?do_id=15825





How to wear and remove face mask













INSTRUCTIES

Beschrijving: gemeenschapsmaskers, gevouwen, niet-steriel en voldoen aan de eisen van norm NBN / DTD S 65-001: 2020 "Gemeenschapsmaskers en handgemaakte maskers - Gids voor minimumvereisten, maken, onderhoud en gebruik"

Gebruiksduur en voorzorgsmaatregelen bij gebruik: eenmalig gebruik gedurende maximaal 6 uur en weggooien na gebruik. Als een masker beschadigd is of aan het einde van zijn levensduur, kan het na het wassen met het gewone afval worden weggegooid. Ongewassen maskers moeten in een gestoten plastic zak worden verpakt en vervolgens in een gestoten bak worden weggegooid. Als er een bak voor medisch afval beschikbaar is, kan een ongewassen gebruikt masker worden weggegooid.

Waarschuwingen: Dit product is geen medisch hulpmiddel in de zin van Verordening (EU) 2017/745 & Richtlijn 93/42 / EEG of persoonlijke beschermingsmiddelen in de zin van Verordening (EU) 2016/425.

Dit product mag alleen worden gebruikt door kinderen ouder dan 3 jaar vanwege het risico op verstlikking en kinderen moeten onder toezicht staan wanneer ze dit product dragen. Het dragen van een masker vereist aanpassing, namelijk het gevoel minder lucht te hebben, dit is normaal, het masker werkt. Let op. een mondmasker laat zeker geeen intensieve inspanning top. zoals intensieve sport.

Dit product is niet ontworpen om de longen te beschermen tegen gevaren in de lucht. Het is ontworpen om te voorkomen dat u uw mond en neus aanraakt en om speekselspatten te minimaliseren bij praten, hoesten of niezen. Het masker stelt de drager absoluut niet vrij van het toepassen van barrièrebewegingen aangevuld met de maal voor sociale afstand die essentieel is.











ANWEISUNGEN

Beschreibung: Gemeinschaftsmasken, plissiert, nicht steril und erfüllen die Anforderungen der Norm NBN / DTD S 65-001: 2020 "Gemeinschaftsmasken und handgefertigte Masken – Leitfaden zu Mindestanforderungen, Herstellung, Wartung und Nutzung "

Verwendungsdauer und Vorsichtsmaßnahmen für den Gebrauch: Einmalig für maximal 4 Stunden und nach Gebrauch wegwerfen. Wenn eine Maske beschädigt ist oder am Ende ihrer Lebensdauer steht, kann sie nach dem Waschen mit dem üblichen Abfalt weggeworfen werden. Ungewaschene Masken sollten in eine geschlossene Plastiktüte eingewickelt und dann in einem geschlossenen Behälter entsorgt werden. Wenn ein Behälter für medizinischen Abfalt verfügbar ist, kann eine ungewaschene gebrauchte Maske entsorgt werden.

Warnhinweise: Dieses Produkt ist kein Medizinprodukt im Sinne der Verordnung (EU) 2017/745 und der Richtlinie 93/42 / EWG oder persönliche Schutzausrüstung im Sinne der Verordnung (EU) 2016/425.

Dieses Produkt kann aufgrund des Erstickungsrisikos nur von Kindern über 3 Jahren verwendet werden. Kinder sollten beim Trägen diesese Produkts beaufsichtigt werden. Das Trägen einer Maske erfordert eine Anpassung, nämlich das Gefühl, weniger Luft zu haben, dies ist normal, die Maske funktioniert. Bitte beachten Sie: Eine Mundmaske erlaubt sicherlich keine intensiven Anstrenungen wie intensiven Soort.

Dieses Produkt wurde nicht entwickelt, um die Lunge vor Gefahren in der Luft zu schützen. Es soll Mund und Nase nicht berühren und Speichelspritzer beim Sprechen, Husten oder Niesen minimieren. Die Maske befreit den Träger absolut nicht von der Anwendung von Barrieregesten, die durch das Maß der sozialen Distanzierung ergänzt werden, das wesentlich ist.



INSTRUCTIONS

Description: masques community, à plis, non stériles et répondant aux exigences de la norme NBN/DTD S 65-001:2020 "Masques "community" et masques artisanaux – Guide d'exigences minimales, de confection, d'entretien et l'usage"

Durée d'utilisation et précautions d'usage: à usage unique pendant 4 heures maximum et à jeter après usage. Si un masque est endommagé ou en find evie; peut, après avoir été lavé, être jeté avec les déchets habituels. Les masques non lavés doivent être emballés dans un sac en plastique fermé, puis jetés dans une poubelle fermée. Si une poubelle destinée aux déchets médicaux est disponible, un masque usagé non lavé eeut vêtre ieté.

Avertissements: Ce produit n'est pas un dispositif médical au sens du règlement (D2017/745 & Directive 93/42/CEE ni un équipement de protection individuelle au sens du rèalement (UE) 2016/425.

Ce produit ne peut être utilisé que par des enfants de plus de 3 ans en raison du risque de suffocation et les enfants doivent être surveillés lorsqu'ils portent ce produit. Le port d'un masque nécessite une adaptation, à savoir la sensation d'avoir moins d'air, c'est normal, le masque fonctionne. Attention: un masque buccal n'autorise certainement pas un effort intense, comme la pratique intensive du soort.

Ce produit n'est pas conçu pour protéger les poumons des risques se trouvant dans l'air. Il est conçu pour éviter de se toucher la bouche et le nez et pour minimiser autant que possible les projections de salive lorsque l'on parle, tousse ou éternue. Le masque n'exonère absolument pas le porteur de l'application des gestes barrières complétés par la mesure de distanciation sociale qui sont essentiels.











INSTRUCTIONS

Description: community masks, pleated, non-sterile and meeting the requirements of standard NBN / DTD S 65-001: 2020 "Community masks and handmade masks - Guide to minimum requirements, making, maintenance and use"

Duration of use and precautions for use: single use for 4 hours maximum and throw away after use. If a mask is damaged or at the end of its life, it can, after having been washed, be thrown away with the usual waste. Unwashed masks should be wrapped in a closed plastic bag and then discarded in a closed bin. If a bin for medical waste is available, an unwashed used mask can be discarded.

Warnings: This product is not a medical device within the meaning of Regulation (EU) 2017/745 & Directive 93/42 / EEC or personal protective equipment within the meaning of Regulation (EU) 2016/429.

This product can only be used by children over 3 years of age due to the risk of suffocation and children should be supervised when wearing this product. Wearing a mask requires adaptation, namely the feeling of having less air, this is normal, the mask works. Please note: a mouth mask certainly does not allow intense effort, like intensive sport. This product is not designed to protect the lungs from hazards in the air. It is designed to avoid touching your mouth and nose and to minimize saliva splashes when talking, coughing or sneezing. The mask absolutely does not exempt the wearer from the application of barrier gestures supplemented by the measure of social distancing which are essential.





MASQUES BARRIERES (EN TISSU) NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

Comment placer son masque?

- ✓ Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- ✓ Repérer le côté intérieur du masque.
- ✓ Placer le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton et veiller à l'ajuster au mieux sur votre visage.
- ✓ Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains. Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Comment enlever son masque?

- ✓ Enlever le masque par derrière (ne pas toucher le devant du masque).
- ✓ Ranger immédiatement le masque dans un sac en plastique à jeter après usage ou dans une pochette/un contenant hermétiquement fermé et propre en attendant le lavage ou le stocker de manière à éviter les contacts si il est envisagé une réutilisation.
- ✓ Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.

Le placement et le retrait adéquats du masque minimisent le risque de contamination.

Prescriptions générales :

- ✓ La durée du port du masque est de 4 heures/jour. Cette durée sera diminuée si le masque devient humide.
- ✓ Il convient de ne pas le mettre en position d'attente sur le front ou sous le menton.
- ✓ Durant une même période de 4 heures, le masque ne peut être réutilisé sans être lavé que si les consignes de placement et de retrait sont strictement respectées. Il doit alors être stocké provisoirement ou être accroché afin d'offrir le moins de contacts possibles.
- ✓ Lorsqu'il n'est pas porté, le masque est rangé dans un sac en plastique à jeter après usage ou dans une pochette/un contenant hermétiquement fermé et propre.
- ✓ Le masque doit être lavé chaque fois qu'il est porté, mouillé ou mal positionné sur le visage.
- ✓ Contrairement à ce qui est indiqué sur le mode d'emploi de certains masques, il n'est pas obligatoire de les laver avant le premier usage.

Secrétariat général - Direction du SIPPT Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél: 02 213 59 81 - Fax: 02 213 59 51

www.cfwb.be/sippt

Prescriptions spécifiques :

A. <u>Tweeds & Cotton</u>



- 1. Laver doucement à la main (laver séparément).
- 2. Faire tremper dans de l'eau tiède (jusqu'à 40°C car la couche extérieure du masque est traitée de façon antibactérienne) avec un détergent doux ou du savon pendant 30 minutes. Rincer à l'eau claire.
- 3. Ne pas sécher en machine ni nettoyer à sec.
- 4. Ne pas frotter, brosser ou essorer.
- 5. Ne pas utiliser de détergents antiseptiques ou d'agents de blanchiment.
- 6. Laisser sécher, peut être repassé à basse température (inférieure à 110°C).

La durée de vie du masque est évaluée à 30 cycles de nettoyage.

B. Franslatte



- 1. Laver de préférence en machine à 60°C.
- 2. Traitement à l'eau de javel déconseillé.
- 3. Séchage en tambour déconseillé.
- 4. Repassage à 120/130°C conseillé.
- 5. Pas de nettoyage à sec.

La durée de vie du masque est évaluée à 30 cycles de nettoyage

C. Starsmade

- 1. Si placement d'un filtre (qui n'est pas obligatoire) comme par ex. : essuie-tout, filtre d'aspirateur ou filtre à café, enlever le filtre de la poche après chaque utilisation.
- 2. Jeter les filtres à la poubelle, mettre le masque dans le panier à linge fermé et se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- 3. Laver le masque à 80°C min. séparément avec une serviette usagée afin de générer une action de nettoyage mécanique.
- 4. Sécher le masque immédiatement au sèche-linge ou avec un sèche-cheveux.

La durée de vie du masque est évaluée à 25 cycles de nettoyage

Prescriptions pour les masques barrière « maison » :

- 1. Laver le masque de préférence en machine à 60°C et durant minimum 30 minutes.
- 2. Le laisser sécher complétement.

La durée du port du masque sera limitée à 4 heures durant une seule journée.